

Cette affirmation est inexacte. Quelqu'un, dont je ne me rappelle pas le nom, m'a adressé une lettre dans laquelle il portait certaines accusations contre M. Morine et affirmait certaines choses sur son compte. J'ai demandé à ce correspondant, qui habite les Etats-Unis, l'autorisation de soumettre ces accusations à M. Morine, pour avoir sa réponse, mais cette permission me fut refusée. J'ai écrit de nouveau pour faire savoir à mon correspondant que s'il ne me permettait pas de communiquer sa lettre confidentielle à la personne accusée, pour être à même de connaître sa réponse, je ne pouvais tenir aucun compte de ses accusations. La lettre lassait entendre que ces mêmes accusations seraient communiquées à sir Wilfrid Laurier et à M. Fielding. Je lui ai répondu qu'il pouvait les communiquer à qui il voudrait et en faire ce qu'il voudrait, mais que, pour ma part, je n'en tiendrais aucun compte, tant que je ne serais pas autorisé à les communiquer à la personne accusée.

L'honorable député nous a longuement entretenu de la politique de Terre-Neuve. Je savais aussi que M. Morine avait été membre d'un gouvernement de cette colonie; je savais aussi que les luttes politiques avaient été très vives et très orageuses chez nos voisins. Mais les parties essentielles des révélations faites ce soir par mon honorable ami et attentatoires à la réputation et à la position de M. Morine, sont absolument nouvelles pour moi.

Je savais que depuis six ou sept ans M. Morine exerce sa profession à Toronto, mais je n'ai jamais entendu dire que pendant ces sept années une seule accusation ou même un soupçon ait effleuré sa réputation. Je n'ai aucune hésitation à reconnaître que les accusations portées ce soir par l'honorable député sous sa responsabilité de membre de cette Chambre, sont excessivement graves. Sur cette question des nominations aux emplois publics, je m'en tiens absolument à mes déclarations antérieures, auxquelles mon honorable ami a fait allusion. Les accusations portées ce soir seront communiquées à M. Morine, pour qu'il ait l'occasion d'y répondre. Quand nous aurons cette réponse, je ferai savoir à la Chambre et au pays quelle conduite le Gouvernement entend tenir.

#### DISETTE DE RAILS D'ACIER DANS L'OUEST.

M. TURRIFF: Avant que vous quittiez le fauteuil, je désire appeler l'attention du Gouvernement sur une dépêche publiée par le "Citizen" d'Ottawa, samedi dernier. Elle était datée de Winnipeg, 22 mars, et disait que M. McLeod, l'administrateur du Nord-Canadien, était de retour de Toronto et avait déclaré que la construction des chemins de fer dans l'Ouest était considérablement retardée cette année par la rareté de l'acier. Je me permettrai de faire savoir

à l'honorable premier ministre que, l'an dernier, dans la Saskatchewan seulement, les terrassements étaient faits sur une distance de 600 milles et que l'on manquait de rails pour finir la voie; dans ma circonscription, les terrassements sont faits sur une distance de 30 milles, depuis deux ans. L'an dernier l'administrateur du chemin de fer canadien du Pacifique m'avait promis que les rails seraient posés dans le cours de l'année, si la compagnie pouvait s'en procurer; une commande avait été faite l'année précédente, mais que les usines étaient incapables de livrer les rails lourds que la compagnie installe sur sa voie principale, et que, par conséquent, la pose des vieux rails sur les embranchements est retardée.

La compagnie revient encore cette année nous dire qu'elle posera les rails dès qu'elle pourra se les procurer. Si l'on prend toutes les provinces de l'Ouest on constate qu'il y a environ 1,000 milles de ce chemin où l'on pourra poser les rails dont on attend la livraison. Enlever temporairement le droit qu'on impose sur cet article ne serait pas de nature à nuire aux usines canadiennes qui fabriquent cet article, simplement parce qu'elles ont reçu des commandes qu'elles ne pourront exécuter d'ici un an. Qu'on examine l'état de choses qui existe aujourd'hui dans l'Ouest. La population y souffre du manque de communications par chemins de fer et les compagnies de chemins de fer ne peuvent se procurer les rails dont elles ont besoin, même dans le cas des parties de leurs courbes qui sont déjà terminées.

M. COCHRANE: Quelle est la compagnie de chemin de fer qui ne peut se procurer des rails?

M. TURRIFF: M. McLeod, l'administrateur du chemin de fer canadien du Nord, dit que c'est là ce qui retarde la construction de ces parties de voies ferrées.

M. COCHRANE: Cela n'est pas exact.

M. TURRIFF: L'honorable ministre dit que cela n'est pas exact. Pourtant, l'administrateur du chemin de fer canadien du Pacifique dans l'Ouest affirmait l'année dernière précisément ce que je viens d'avancer. Cette année des employés du chemin de fer canadien du Pacifique à Montréal m'informent que la compagnie mettrait ses ouvriers à l'œuvre, si elle pouvait se procurer des rails. Dans la législature de la Saskatchewan, au cours du mois dernier, le gouvernement de cette province a déclaré qu'il y avait 600 milles de terrassement de fait à la Saskatchewan pour lesquels on ne pouvait se procurer de rails. Etant donné l'état de choses qui existe dans l'Ouest, je demande au Gouvernement ce qu'il se propose de faire dans le but de faire disparaître ce malaise. Le gérant d'une compagnie de chemin de fer exprime